

Règlement

| | |
|---|---|
| ARTICLE 1 : La course | 2 |
| ARTICLE 2 : Organisateur | 2 |
| ARTICLE 3 : Conditions d'inscription | 2 |
| 3.1. Engagements des participants..... | 2 |
| 3.2. Ouverture et clôture des inscriptions | 2 |
| 3.3. Ages minimum recommandé le jour de la course : | 2 |
| 3.4. Frais d'inscription pour le grand public | 3 |
| 3.5. Rétractation..... | 3 |
| 3.6. Assurance..... | 3 |
| ARTICLE 4 : Conditions de course | 3 |
| 4.1. Modalités et déroulement des courses | 3 |
| 4.2. Echauffements | 4 |
| 4.3. Soli'run Live..... | 4 |
| 4.4. Résultats..... | 4 |
| 4.5. Classements | 4 |
| 4.6. Récompenses | 4 |
| 4.7. Dossards..... | 4 |
| 4.8. Cession de dossard..... | 4 |
| ARTICLE 5 : Challenge Entreprises..... | 5 |
| ARTICLE 6 : Responsabilité et force majeure | 5 |
| ARTICLE 7 : Informatique et liberté..... | 5 |
| 7.1. Droit à l'image..... | 5 |
| 7.2. Protection des données personnelles | 5 |
| ARTICLE 8 : Charte d'engagement..... | 6 |
| ARTICLE 9 : Acceptation du présent règlement | 6 |

ARTICLE 1 : La course

La Soli'run est un événement sportif, familial et solidaire en faveur du lien social, ouverte à tous publics qui aura lieu à la date et selon les modalités mentionnées sur le site internet www.solirun.com. Un large panel d'activités est offert aux participants : deux courses de 5Km et 10 Km en mode connecté avec mesurage officiel, et des parcours de marche de 4Km familiales et ludiques pour petits et grands.

Les modalités de ces différentes manifestations sont précisées sur le site internet.

Les bénéfices sont reversés à l'association Habitat & Humanisme Ile-de France.

ARTICLE 2 : Organisateur

La course est organisée par le ROTARY PARIS CONCORDE 21 Rue Jean de la Fontaine 75016 PARIS.

La gestion des inscriptions et le chronométrage sont assurés par ProTiming.

ARTICLE 3 : Conditions d'inscription

3.1. Engagements des participants

La participation suppose la réalisation d'une des distances proposées, en une seule séance sur un des parcours proposé le site internet www.solirun.com ou un parcours de son choix, sans heure fixe, dans les limites du calendrier fixé.

Les épreuves individuelles sont ouvertes à tout public. Les courses et les marches ne sont pas des compétitions officielles; les inscrits y participent sous leur entière responsabilité. Les mineurs restent sous la responsabilité de leurs parents.

Toute inscription suppose l'acceptation et le strict respect de la charte du participant à la Soli'run en article 8 du présent règlement, et les consignes sanitaires en vigueur à la date de l'événement.

Tout engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit.

3.2. Ouverture et clôture des inscriptions

Les inscriptions se font en ligne au moyen d'un système de paiement sécurisé sur le site internet www.solirun.com. Les horaires d'ouverture et fermeture des inscriptions sont indiqués sur le site internet www.solirun.com.

3.3. Ages minimum recommandé le jour de la course :

Elles sont fixées selon les catégories :

- 10 km: né avant le 31 octobre 2005 (16 ans révolus)
- 5 km: né avant le 31 octobre 2007 (14 ans révolus)

3.4. Frais d'inscription pour le grand public

10Km : 15€

5Km : 10€

Marche: 10€

Gratuit -14 ans accompagnés par un adulte déjà inscrit à la marche. Envoyer un email à info@Soli'run.com avec votre nom et les noms des participants de -14 ans.

3.5. Rétractation

Tout engagement est ferme et définitif et ne donnera pas lieu à remboursement en cas de non participation.

En cas de non-participation, il est possible de remettre le dossard à une tierce personne, dont l'identité devra être précisée par mail à l'adresse info@solirun.com.

3.6. Assurance

Les licenciés FFA bénéficient d'une assurance liée à leur licence, il incombe aux autres concurrents de s'assurer personnellement via une Individuelle. En ce sens, chaque participant déclare être titulaire, d'une police d'assurance individuelle accident adaptée à ses besoins, en cours de validité, couvrant notamment les dommages corporels, d'une assurance responsabilité civile le couvrant pour tout dommage qu'il pourrait occasionner lors de sa course, en cours de validité.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (vols, bris, perte, ...) subis par les biens personnels des participants pendant le déroulement des courses. Les participants ne pourront donc se retourner contre l'organisateur pour tout dommage causé à leur équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun. Il est également rappelé que l'activité physique demande un entraînement adapté et que les participants doivent s'assurer de leur état de forme physique pour réaliser la distance choisie.

ARTICLE 4 : Conditions de course

4.1. Modalités et déroulement des courses

Du samedi 13 mars 2021 au dimanche 21 mars 2021 les participants réalisent leurs prestations sur le lieu et le parcours de leur choix ou sur le parcours proposé sur le site internet www.solirun.com. Chaque participant est invité à prendre quelques photos de sa participation et les partager sur les réseaux sociaux. **Ceux qui souhaitent apparaître dans le classement devront avoir couru avant le samedi 20 mars à 18 heures.**

1 . Courses 5 et 10 km :

Les horaires et les parcours de 5km et 10 km sont choisis librement par les participants.

2. Marches :

Les marcheurs pourront choisir entre plusieurs parcours thématiques de 4km environ dans Paris ou en Ile de France. Un bénévole Soli'run sera présent sur place au départ de chaque marche pour accompagner les marcheurs et les groupes de marche seront limités à 5 personnes (6 personnes avec l'accompagnateur) pour tenir compte des consignes sanitaire. Ces mesures pourront être revues si les consignes changent.

Les dates et heures de départ seront précisées sur le site internet www.solirun.com,

4.2. Echauffements

Des séances d'échauffement et de stretching seront à disposition des participants sur un espace dédié.

4.3. Soli'run Live

La Soli'run sera clôturée par un événement en ligne qui se tiendra le dimanche 21 mars de 9h00 à 13h00 selon un programme et dans un lieu détaillés sur le site internet www.solirun.com.

4.4. Résultats

Pour enregistrer son temps en ligne sur le site internet www.solirun.com, les participants ou participantes devront :

- Saisir leurs temps au format HH:MM:SS
- Pour figurer dans le classement des 20 premiers de chaque course, les participants ou participantes devront avoir importé un justificatif de performance (fichier GPX).

Les résultats seront affichés en mode provisoire et en direct sur www.protiming.fr et sur le site internet www.solirun.com, puis à la fermeture officielle de l'événement, les résultats seront diffusés en mode définitif sur www.protiming.fr et sur le site internet www.solirun.com.

4.5. Classements

Le samedi 20 mars à 18 heures, l'organisation établira un classement des trois premiers arrivés, masculin et féminin des 5Km et 10Km, de l'équipe vainqueur du Challenge Entreprises. Les gagnants seront contactés par email le 20 mars 2021 dans la soirée.

4.6. Récompenses

Les différents gagnants seront contactés par email.

Chaque participant pourra à l'issue de la course télécharger son diplôme.

Pour éviter toute fraude, les participants présentant des statistiques incohérentes (moyenne kilométrique trop élevée, ...) seront éliminés.

4.7. Dossards

Les dossards sont attribués dans l'ordre des inscriptions sur le site internet www.solirun.com. Chaque participant pourra ensuite le télécharger (via son mail de confirmation).

4.8. Cession de dossard

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne (voir article 3.5), sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent

règlement pourra être disqualifiée. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

ARTICLE 5 : Challenge Entreprises

Les équipes doivent être constituées d'au moins 5 coureurs (pas de limite du nombre de coureurs) sur le 10 Km et doivent avoir cotisé en tant qu'entreprise solidaire. Pour être classée dans le Challenge Entreprises, chaque entreprise doit rassembler au moins 5 arrivants. Les classements sont établis par cumul des temps officiels de course des 5 meilleurs membres du groupe.

L'équipe ayant le plus faible total remporte le Challenge. L'équipe vainqueur et les 5 coureurs ayant contribué au challenge recevront un trophée et un lot sportif.

ARTICLE 6 : Responsabilité et force majeure

L'organisateur n'est pas responsable d'un éventuel refus de délivrance des autorisations requises qui aurait pour conséquence l'annulation de la course. Dans le cas de force majeure ou de conditions météorologiques défavorables empêchant le bon déroulement de l'événement, l'organisateur ne sera pas non plus responsable de la décision d'annulation de la course. Si la course venait à être annulée pour l'une des raisons ci-dessus, l'organisateur ne rembourserait pas les participants.

ARTICLE 7 : Informatique et liberté

7.1. Droit à l'image

Les participants autorisent expressément les organisateurs de la Soli'run , ainsi que leurs ayants droits tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître lors de la participation à la Soli'run sur tous les supports (y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires), dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

7.2. Protection des données personnelles

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données ((UE) 2016/679) en vigueur au 25 mai 2018, le Club Rotary Paris Concorde informe le participant que les informations recueillies le concernant font l'objet de traitements liés à l'organisation de la course pédestre Soli'run.

Les finalités sont les suivantes : la gestion de la communication et des inscriptions liées à la course, la gestion de la communication liée aux actions d'Habitat & Humanisme. Les destinataires de ces données sont les organisateurs de la course et les partenaires participant à son organisation. La durée de conservation des données est de 3 ans à compter de la dernière participation à la course.

Le participant doit impérativement renseigner les mentions figurant sur les bulletins d'inscription informatique sur le site internet www.solirun.com qui sont nécessaires pour participer à la course.

Le participant dispose à tout moment d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition sur le traitement de ses données auprès de l'organisateur, le Club Rotary Paris Concorde, en charge des inscriptions en contactant :

- Par voie électronique : info@Soli'run.com
- Par courrier postal : Soli'run, 1 Rue Jean de la Fontaine 75016 PARIS

Si le participant estime, après avoir contacté l'organisateur, que ses droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés ou que le dispositif de contrôle d'accès n'est pas conforme aux règles de protection des données, il peut adresser une réclamation en ligne à la CNIL ou par voie postale.

ARTICLE 8 : Charte d'engagement

La Soli'run est un événement sportif, familial et solidaire, ouvert à tous.

Pour assurer sa réussite et la validité de ses résultats, tout participant à l'événement s'engage à :

- S'inscrire dans la démarche éco-responsable de la Soli'run.
- Participez simplement dans un esprit de fair-play
- Respecter les distances de la catégorie choisie.
- Respecter strictement le code de la route.
- Prendre une gourde et éviter une bouteille plastique pour s'hydrater.
- Courir seul ou en respectant la distanciation de 10 m entre deux coureurs ou marcheurs.
- Prévenir quelqu'un de proche de son activité si on court ou marche seul.
- Ne pas couper ou mettre en pause son tracker.
- Ne pas se faire aider d'un quelconque véhicule ou accessoire permettant de fausser les performances.
- Ne pas prendre le risque de participer quand on ressent ou a ressenti dans les 15 jours précédents des symptômes proches du Covid-19.
- Prendre quelques photos de sa participation et les partager sur les réseaux sociaux.
- Et enfin et surtout, prendre du plaisir à participer pour pérenniser la Soli'run

ARTICLE 9 : Acceptation du présent règlement

Le participant accepte sans réserve le présent règlement.